

VILLE DE SEIGNOSSE

# UTILISATION DU LOGOTYPE

---



# GUIDE D'UTILISATION DU LOGOTYPE DE LA VILLE

---

## Un logo, trois utilisations

— Le **logotype en couleurs avec les contours noirs** doit être utilisé en première intention. Il peut être utilisé ainsi sur des fonds de couleur pour autant que sa lisibilité ne soit pas impactée.

— Le **logotype en couleurs avec les contours blancs** doit être utilisé sur les fonds photographiques foncés.

— Le **logotype en monochrome** peut être utilisé en noir 100% ou en blanc. Cette option doit rester un dernier recours.

## Toute modification du logotype est interdite :

— Il ne doit jamais être déformé, retourné, ou rogné. Ses éléments ne peuvent être isolés.

— Il doit toujours garder les mêmes proportions.

— Sa typographie doit rester la même.

— Aucun changement de couleur n'est autorisé en dehors des versions précisées sur ce document.

### Palette de couleurs :

#0079c2

#f4983c

#009878

**Attention :** pour tout document utilisant le logo de la ville de Seignosse, la validation du service communication est impérative.



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE



SEIGNOSSE





